

permanent, ayant toutes les conditions d'une carrière, et obligé de se mêler *activement* à ces mêmes Régiments réguliers, véritable noyau de la force armée canadienne, formeraient, par cela même, une vraie pépinière de chefs instruits et tout-à-fait à la hauteur de leur tâche.

Enfin, la suggestion d'envoyer quelques sujets distingués aux Ecoles spéciales d'Angleterre ne pourrait qu'apporter un très précieux élément de vitalité et de science dans l'avenir de cette grande question de l'instruction des armes.

En ce qui concerne l'ÉTAT-MAJOR, le Colonel d'Orsonnens réclame avec grande sagesse en sa faveur le caractère de *permanence* dans son projet de réorganisation, et cette réclamation est basée de sa part sur ce fait éminemment pratique que "les milices ont besoin, plus que toute autre armée, d'un bon Etat-Major Général, pour mettre convenablement en mouvement le mécanisme plus lourd des troupes de cette nature."

A cet effet, il propose de diviser l'Etat-Major des forces Canadiennes en deux sections : l'Etat-Major Général et le Grand Etat-Major.

L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL comprendrait, comme son nom l'indique, la sphère du commandement central et supérieur des troupes. Il aurait à sa tête un Major-Général qui serait le vrai Commandant-en-chef de l'Armée. Le Député-Adjudant-Général au quartier général, d'après l'organisation en vigueur, serait Adjudant-Général de l'Armée, ayant sous ses ordres hiérarchiques les autres Députés-Adjudants-Généraux commandants de District; et ceux-ci, seraient les supérieurs immédiats des Assistants-Adjudants-Généraux, qui ne seraient autres que les Majors de Brigade d'aujourd'hui.

Le GRAND ÉTAT-MAJOR se composerait de tous les Officiers parvenus au grade de Lieutenants-Colonels. Les Divisions régimentaires étant uniformément commandées par des Majors, ces Officiers, en passant au grade supérieur, entreraient ainsi, par le fait de cet avancement, dans le Grand-État-Major, et en formeraient le Corps.—Pouvant être divisés, d'après la spécialité de leurs armes, dans les trois classes de l'Infanterie, de la Cavalerie et de l'Artillerie, ils seraient tous à la disposition du Commandant-en-chef de l'armée qui les utiliserait, suivant leurs capacités, et les besoins du service. "Cette ambition d'être employés qui serait pour eux une marque de distinction" les tiendrait en haleine, stimulerait leurs états, et donnerait un aliment ininterrompu à leurs capacités particulières.

Comme on peut s'en rendre compte par ce court énoncé, le Colonel d'Orsonnens est pénétré, dans cette haute combinaison, du grand principe,—on peut dire, de la grande et patiente innovation,—qui a donné à l'Etat-Major des armées de la Prusse cette force, cette promptitude, cette activité, et ces aptitudes à la fois éparses dans les nombreuses branches du service et convergentes vers le but supérieur de l'unité du commandement, qui sont le principal secret de la fortune militaire de cette nation. C'est le principe de la *Sélection*; d'une sélection continue, pondérée, hiérarchique, qui met à la disposition du chef ce qu'on peut appeler la crème des capacités qui lui sont surbordonnées; et cette *pratique* est, pour la vertu militaire d'un peuple, un des plus forts leviers que l'on puisse imaginer. Cela se conçoit sans peine, surtout si l'on veut bien se convaincre de cette très-véridique et très-profonde mission de l'Etat-Major, consistant à être, à la fois, l'œil et le bras du commandement; l'œil, pour pénétrer partout et renseigner la tête; le bras pour transmettre et exécuter, sur toute l'échelle, les volontés et les conceptions de cette tête.

Du reste, le Colonel d'Orsonnens ne dissimule pas, dans sa brochure, l'inspiration pratique à laquelle il a puisé la notion du projet qu'il présente "sans prétendre atteindre une telle perfection au moins en commençant." Il cite, à ce propos, quelques pages des "Rapports du Colonel Stoffel sur les forces militaires de la Prusse." On sait que cet officier français, attaché militaire à la Légation de France à Berlin, avant la guerre de 1870, avait très énergiquement prévenu son pays des douloureuses surprises qui l'attendaient sur le Rhin. Bien d'autres officiers d'Etat-Major français pensaient et parlaient comme le Baron Stoffel; mais, on ne les écoutait pas, parce qu'ils étaient trop sérieux.

M. d'Orsonnens cite encore à ce propos quelques paroles d'un autre officier d'Etat-Major français, le Comte de la Tour du Pin Chambly, Aide-de-Camp du Général de Ladmirault, Gouverneur de Paris, lequel s'est acquis, dans les immenses infortunes de l'armée du Maréchal Bazaine, une réputation toute particulière, de prévision et d'initiative, de coup-d'œil et de vigueur.

Le petit livre de M. de la Tour du Pin auquel M. d'Orsonnens a emprunté ces citations a pour titre l'Armée Française à Metz, et c'est un des ouvrages les plus substantiels qu'on puisse lire. A côté d'un parallélisme savant, technique, étudié de longue main, et surtout, empreint d'une admirable impartialité, entre l'armée fran-

çaise et l'armée prussienne, ces pages, d'un grand style et d'un grand esprit, sont animées du souffle continu de la plus haute philosophie, car c'est la philosophie du hardi chrétien, de l'inébranlable soldat de la Fille Aînée de l'Eglise.

Dans cette confraternité du devoir, qui doit stimuler tous les peuples, et qui trouve une application justement remarquable dans la confraternité qu'on pourrait appeler métaphysique, existant, d'une manière toute particulière, dans les bons Etats-Majors militaires des diverses Puissances, nous ne résistons pas à la tentation d'hommages qui nous pousse à donner de ce livre de M. de la Tour du Pin cette courte citation *concluante* de tout ce que nous venons d'en dire.

Après avoir déploré l'imbécillité de ses compatriotes, se bouchant les oreilles pour ne pas entendre "la voix qui leur vient de l'exil de la part d'un Prince, qui peut seul replacer pour la France les développements de son avenir en péril sur les assises de sa grandeur passée, et la voix plus haute encore du Chef de l'Eglise, qui a conduit à travers dix-huit siècles la civilisation chrétienne," l'écrivain militaire ajoute, en parlant des prétendus abus dont on invoque les fantômes pour méconnaître ces voix "pleines de force et de vérité."

"Vous ne les aurez plus, o soi-disant conservateurs! mais vous avez des otages à livrer au fusil, des villes au pétrole, des ouvriers qui ne se marient plus, et des paysans qui ne veulent plus d'enfants."

"Le moment est venu, il est temps encore de nous relever, parce que, pour un peuple, comme pour un homme, tant que dure la vie, l'espoir n'est pas perdu, ni le devoir fini. Mais le moment est venu où la génération nouvelle doit faire, à ce qui semble les limites de notre histoire, ce qu'à son seuil ont fait nos pères: — brûler ce que nous avons adoré depuis quatre-vingts ans, et adorer ce que nous avons brûlé."

"J'espère encore marcher sous le signe victorieux de Constantin, sous cette Croix, véritable étendard des nations chrétiennes qui a pour légende: *In hoc signo vinces.*"

PAUL DE MALIJAY,  
Des Zouaves Pontificaux,  
Ancien officier d'ordonnance de S. Exc. le Général Kanzler,  
Ministre des Armes de Sa Sainteté.

#### Dixième Convention Nationale Canadienne

##### PROCLAMATION AUX SOCIÉTÉS CANADIENNES DES ETATS-UNIS

Considérant le grand nombre de sociétés qui doivent aller à Montréal le 24 juin prochain; le désir qui nous a été manifesté par beaucoup de leurs membres; l'opportunité exceptionnellement favorable qui se présentera à cette occasion d'établir entre les Canadiens-Français des deux pays des relations plus suivies et plus intimes également avantageuses aux uns et aux autres; le bien qui en résulterait pour notre nationalité; la force qu'elle puiserait dans une union vraiment fraternelle et un attachement réciproque de tous ses enfants; pour les raisons énoncées ci-dessus, et de l'avis du comité exécutif dont nous avons été élu président par la 9<sup>me</sup> Convention, à Biddeford, en août 1873, nous convoquons par la présente la 10<sup>me</sup> Convention Nationale Canadienne, pour être tenue en la ville de Montréal, Canada, soit le 24 ou le 25 de juin 1874, selon qu'il sera arrêté postérieurement par le programme de la fête.

Nous ne prendrons pas sur nous de tracer un programme aux délégués de cette Convention. Lorsqu'elle se sera régulièrement constituée, l'assemblée choisira elle-même les sujets qui devront occuper ses débats, ainsi que l'ordre dans lequel ils seront présentés et la manière dont ils seront discutés. Nous ne doutons pas qu'elle ne se montre à la hauteur de la circonstance et ne sache faire dignement ce que la nationalité canadienne-française catholique sera en droit d'attendre d'elle.

Auront droit d'envoyer chacune jusqu'à trois délégués à cette Convention, toute société canadienne française fondée dans un but d'éducation, de secours mutuels, de bienfaisance quelconque, ou national, et fonctionnant régulièrement, à l'époque de la réunion de la dite Convention. Chaque délégué devra être muni de lettres de créance en forme de la part de la société qu'il représentera.

Aussitôt après l'ouverture, il sera proposé de réunir les délégués des Etats-Unis et du Canada dans une seule et même convention, pour délibérer ensemble sur des intérêts communs; et alors le présent comité exécutif, considérant son mandat fini, demandera qu'une autre élection d'officiers soit faite par la nouvelle assemblée.

Nous espérons que toutes les sociétés canadiennes des Etats-Unis seront représentées à cette grande convention, la plus importante et la plus vraiment nationale que nous n'ayons encore eue.

Nous espérons, de plus, que la commission centrale de

l'Union Canadienne de Secours Mutuels jugera elle aussi désirable et opportun de se rendre au désir manifeste de la plupart des sociétés et d'appeler la convention de l'Union à Montréal. Ce serait une belle occasion pour essayer d'étendre jusqu'au Canada les ramifications de cette excellente institution. En se privant pour cette année, dans un but aussi patriotique, de l'honneur d'avoir la convention de l'Union chez elle, la population canadienne de New-York ne ferait que se rehausser encore dans la bonne opinion que ses compatriotes ont déjà d'elle, et mériterait beaucoup du public canadien-français. Nous avons assez de confiance dans la société St. Jean-Baptiste de New-York et la commission centrale de l'Union de Secours Mutuels, pour attendre cet acte de libéralité de leur part. N'étaient des circonstances exceptionnelles comme celles qui se présentent cette année, tous, nous en sommes persuadé, seraient très-flattés d'avoir l'honneur de recevoir l'hospitalité chez leurs amis de New-York à l'occasion de cette convention.

Les sociétés, en élisant leurs délégués, pourront leur donner des instructions les chargeant d'amener devant la convention n'importe quelles questions qu'elles jugeront dignes de l'attention de l'assemblée des délégués.

Le Président, FRED. HOUBE.

Worcester, Mass., 23 avril 1874.

#### CENTENAIRE CANADIEN-FRANCAIS DE 1875

Nous avons reçu la circulaire suivante que nous nous faisons un devoir de reproduire pour l'information de nos lecteurs.

NEW-YORK, 14 avril 1874.

Plusieurs messieurs, qui s'intéressent à tous les mouvements qui ont pour objet, l'union des Canadiens, se sont assemblés lundi soir 13 avril, à l'hôtel St. Charles, 648, Broadway, New-York, pour y prendre en considération le projet d'aller en masse chômer la fête patronale à Montréal le 24 juin 1874.

M. GEORGE BATCHELOR fut appelé à présider, M. F. LEFEBVRE fut choisi secrétaire et M. FREDERIC MOREAU, trésorier.

On fit la lecture de la circulaire de la société de St. Jean-Baptiste de Montréal ainsi que de celle du comité organisateur de Worcester. Ce double appel a été fort bien accueilli.

Néanmoins, après s'être convaincu qu'il y aurait des abstentions trop nombreuses pour que le projet eût un caractère tout à fait général en s'étendant à chaque partie du pays, on s'est demandé sérieusement comment il serait possible de remédier à ce défaut. Etant donné un plan qui ne convient pas en ce moment à une partie de notre population, il s'agit d'en trouver un autre qui rallie tout le monde, sans exception. Comme moyen le plus simple et le plus juste de résoudre la question, il fut proposé de prier la société de St. Jean-Baptiste de Montréal de vouloir bien remettre la célébration annoncée à l'année 1875, de lui donner les grandes allures d'un Centenaire et d'en faire ainsi, aux yeux de notre nationalité, l'événement le plus glorieux de son existence séculaire.

L'adresse suivante, qui développe au long ces vues et ces vœux, fut soumise à la discussion et adoptée.

Les personnes présentes se sont constituées, provisoirement, en Comité du Centenaire Canadien-Français de 1875.

Le Comité a chargé le bureau nommé à cette séance de faire imprimer l'adresse, d'en envoyer des exemplaires à la société de St. Jean-Baptiste de Montréal, aux comités d'organisation, aux sociétés canadiennes et à la presse, afin de provoquer au plus tôt une déclaration d'opinion, soit en faveur du Centenaire proposé, soit contre.

#### ADRESSE

##### A L'ASSOCIATION DE SAINT JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

10. Il y aura un siècle, en 1875, que le Canada français convalait à un second régime politique et national. Cet anniversaire va le trouver vingt fois plus populeux, assez prospère et occupant encore les deux rives du Saint-Laurent, de l'Outaouais au golfe; débordant de sève, il a poussé des colonies de travailleurs au Nord-Ouest jusqu'à Saint-Paul, à l'Est jusqu'aux confins de la Nouvelle-Angleterre, au centre jusqu'au fond des forêts de la Pennsylvanie. C'est à la commémoration grandiose de cette époque décisive de notre histoire que nous voudrions voir conviées, l'année prochaine, toutes les populations canadiennes de l'Amérique du Nord.

20. L'association St. Jean-Baptiste de Montréal a nommé un comité d'organisation de vingt-trois membres, avec M. L. O. Loranger pour président et M. Alfred La Rocque fils, pour secrétaire. Ce comité a envoyé, à la date du 17 mars 1874, une lettre circulaire adressée aux présidents et aux membres des sociétés canadiennes des Etats-Unis, dans laquelle on invite tous les Canadiens à venir célébrer la Saint Jean-Baptiste à Montréal le 24 juin prochain. Il a chargé un comité, composé du Rév. M. J. B. Primeau, de M. A. G. Laline, agent d'assurances, Ferd. Gagnon, de l'Éclair National, et Fréd. Houde, du Foyer Canadien, tous quatre de Worcester (Massachusetts), de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser le mouvement aux Etats-Unis et de s'entendre à cet effet avec les compagnies de chemins de fer et de navigation. Ce dernier comité, à son tour, a adressé une invitation spéciale aux Canadiens des Etats-Unis.

Ces circulaires viennent d'être publiées dans nos journaux.